

UNE REPONSE SPIRITUALISTE AU PHENOMENE SECTAIRE

1 INTRODUCTION

Le phénomène sectaire a connu un regain d'intérêt, lié d'une part aux récents événements tragiques, largement repris par les médias, et d'autre part au nombre grandissant d'adeptes et de sympathisants, estimés en France à plus de 250 000 dans près de 1000 groupes.

Il a suscité la rédaction de rapports parlementaires, l'un en 1985 par Alain Vivien, et le dernier en 1995 par une commission présidée par Alain Gest, ainsi que la création d'associations de lutte contre le phénomène.

Le phénomène est complexe : il n'y a pas de définition simple, succincte, et sans équivoque. L'approche de la commission parlementaire respecte le principe de neutralité de l'Etat vis à vis des opinions religieuses, et la liberté de conscience. Elle a particulièrement porté son attention sur les dangers et les nuisances que représentent les sectes.

Toutefois, une lecture superficielle du dernier rapport parlementaire entraîne le risque de généralisations abusives, suivies de vagues d'intolérance. En effet, les "listes" figurent dans la première partie, et ce n'est qu'à la page 66 (sur 127) que l'on trouve l'appel suivant, appuyé par le témoignage d'un médecin :

"Il est nécessaire de dissiper un éventuel malentendu : tous les mouvements spirituels autres que les religions traditionnelles et communément appelées sectes ne sont pas dangereux (...). Leur rôle peut même être, parfois, considéré comme très positif."

Evidemment, l'intolérance ne résout pas le problème, et peut toucher des mouvements tout à fait inoffensifs ou n'ayant pas les caractéristiques d'une secte.

Par ailleurs, la lecture du rapport montre que certaines croyances ou pratiques spirituelles, qui possèdent pourtant un fondement rationnel, sont mal connues et parfois citées comme des caractéristiques de sectes.

Le Spiritisme, codifié par Allan Kardec à Paris au milieu du XIX^e siècle, est encore méconnu en France. Il n'échappe donc pas toujours aux amalgames. Au contraire, il peut apporter des lumières objectives sur les causes profondes du phénomène sectaire, sur les processus d'obsession qui entrent en jeu, ainsi que sur les moyens curatifs.

Dans cette présentation, nous examinerons, sans citer de noms, les définitions et caractéristiques des sectes, telles qu'elles sont données dans le dernier rapport parlementaire. Nous préciserons les caractéristiques de la Doctrine Spirite qui montrent qu'elle est très loin de tous les critères de dangerosité des sectes. Nous éclaircirons aussi les points qui sont parfois mal perçus ou malencontreusement associés aux caractéristiques des sectes.

Nous agissons conformément à notre éthique, basée sur la charité, le travail au progrès de tous, le respect de la liberté de penser et de la liberté de conscience, en offrant des éclaircissements et des exemples illustrant les principes fondamentaux du Spiritisme.

2 QU'EST-CE QU'UNE SECTE ?

2.1 Définition

L'acception du mot secte est multiple. Elle a évolué dans un sens péjoratif, par association avec l'adjectif sectaire.

Du point de vue **étymologique**, le mot secte, apparu au moyen âge, peut être rattaché à deux origines latines, l'une signifiant couper, l'autre signifiant suivre. Les dictionnaires donnent des définitions très générales comme : "ensemble des personnes qui professent une même doctrine", ou "qui ont la même doctrine au sein d'une religion". Dans ce sens, le mot englobe tous les mouvements religieux, les milieux scientifiques et aussi le Mouvement Spirite.

Les dictionnaires précisent ensuite des caractéristiques, comme les notions de "croyance commune" ou de "rupture par rapport à une croyance antérieure", en citant les groupes de

contestation des églises, schismatiques, qui se situent comme des alternatives par rapport aux religions.

Le Spiritisme s'écarte de ces caractéristiques, par la nuance qui existe entre une **croissance** et une **conviction**, déduite de l'observation des faits en suivant une méthodologie scientifique. "*Comprenez bien la portée de ce mot **certitude**, car l'homme n'accepte comme **certain** que ce qui lui paraît **logique**.*"¹

D'autre part, le Spiritisme ne prétend pas détenir l'exclusivité de la Vérité. Il proclame la liberté de conscience, le droit de libre examen en matière de foi. Il reçoit ceux qui viennent à lui volontairement, et ne cherche à détourner personne de ses croyances ou de sa religion. La croyance d'une personne importe peu, du moment qu'elle oeuvre pour le bien de son prochain.

Sur le plan **juridique**, la définition est quasi impossible, en vertu du principe de neutralité de l'Etat, de laïcité, de la liberté des cultes et du respect des croyances, assurées par l'article 10 de la déclaration des droits de l'homme et par l'article 2 de la constitution. Ces principes se basent sur le respect de la liberté individuelle dans la mesure où elle n'atteint pas celle d'autrui. Toutefois, le rapport reconnaît que cela correspond à une certaine "indifférence" de l'Etat à l'égard des mouvements religieux.

Pour sa part, le Spiritisme encourage une éthique positive. En se basant sur les faits, il démontre que la maxime : "*Faire pour les autres ce que nous voudrions que les autres fissent pour nous*"² n'est pas une utopie.

Du point de vue **sociologique**, "les sectes se situent en retrait par rapport à la société globale et tendent à refuser tout lien avec elle, et même tout dialogue".

A l'opposé, la doctrine Spirite démontre que la vie en société est nécessaire au progrès individuel et collectif.

2.2 Organisation, recrutement

Les sectes ont souvent une **organisation pyramidale**. Le sommet est occupé par un chef spirituel ou un gourou. Celui-ci dirige une élite restreinte, séparée des adeptes de base par un filtre efficace, que l'on ne franchit qu'après de nombreux passages de grades, diplômes pour les services rendus, ou encore des cérémonies rituelles.

Certaines sectes prennent de véritables structures de **sociétés**, et proposent parfois des "stages de développement professionnel".

Leurs noms peuvent être trompeurs, à connotation scientifique ou religieuse.

Le Spiritisme est une doctrine **révélée**, et non pas issue du cerveau d'un homme ou d'un gourou. Allan Kardec en a été le **codificateur** et non pas le **fondateur**³.

Le Spiritisme n'a aucun d'intérêt matériel. Suivant la maxime : "**Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement**"⁴, il réfute la médiumnité vénale⁵.

Les sectes ont des méthodes de **recrutement** sophistiquées. Elles appliquent des techniques psychologiques éprouvées, inspirées des techniques de commercialisation, de publicité ou de propagande politique...

Il y a d'abord une phase de **séduction**, dans laquelle les sectes exploitent une demande de l'être humain contemporain, qui ne trouve pas d'autre moyen de la satisfaire. Pour cela, elles développent des thèmes très divers (éthique, écologiques, médicaux, culturels...), gravitant généralement autour de croyances ou d'idées transcendantes, prétendant donner une explication du monde ou redonner un sens à la vie. Ces idées sont suffisamment cohérentes et constantes pour tromper les individus. Elles sont attractives, comme celle qu'il faut d'abord se transformer soi-même avant de pouvoir aider les autres. Cette idée de perfectionnement individuel attire du monde, tant chez des personnalités fragiles que parmi les intellectuels et les scientifiques. Elle facilite également l'isolement et la captation progressive du consentement des adeptes.

La phase suivante est de **fabulation**, simulation, équivoque ou mystification. L'adepte pris au piège voit l'exagération de ses défauts, la culpabilisation, l'ascèse, la rupture avec le milieu d'origine, la demande d'exclusivité pour la secte, l'extorsion financière, etc..

La dernière phase est la **fascination**, ou même une véritable **subjugation**.

Le Spiritisme ne fait pas de prosélytisme. En effet, une conviction ne s'impose pas, mais s'acquiert librement et progressivement, par un appel permanent à la raison, au jugement et à l'esprit critique.

2.3 Thèmes développés par les sectes

La commission d'enquête a retenu treize critères de qualification doctrinale des sectes. Elle ne juge pas les doctrines et les croyances. Elle utilise cette classification pour examiner la dangerosité des sectes, que nous examinerons dans le paragraphe suivant.

Le premier critère est appelé "**Nouvel Age**". Il est très vaste et exploite les idées d'une transition du monde (ère du verseau, millénarisme), d'une nouvelle religion mondiale, de la réincarnation, du karma, de la réalisation spirituelle, d'une conscience planétaire, de l'intégration du corps au "cosmique", du corps subtil ou astral ou éthérique, des anges ou des esprits, d'un christ cosmique envoyant régulièrement des avatars pour guider l'humanité. Le millénarisme dérive parfois vers les tendances apocalyptiques.

La commission d'enquête met ici dans un même sac des aspirations superstitieuses et des notions qui possèdent une base factuelle objective, et qui ont fait l'objet d'études sérieuses. Selon une démarche scientifique, le Spiritisme met en exergue la nécessité de rigueur et de prudence. Il ne pose *"en principe absolu que ce qui est démontré avec évidence, ou ce qui ressort logiquement de l'observation"*⁶, et émet des réserves sur les thèmes incertains. *"L'instruction spirite ne comprend pas seulement l'enseignement moral donné par les Esprits, mais bien encore l'étude des faits ; c'est à elle qu'incombe la théorie de tous les phénomènes, la recherche des causes, et comme conséquence, la constatation de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas ; en un mot, l'observation de tout ce qui peut faire avancer la science."*⁷

Puis viennent les "**occultistes**", pratiquant l'alchimie, l'astrologie, la cartomancie, la magie initiatique, notions souvent confondues avec l'ésotérisme (recherche d'une tradition primordiale cachée).

En ce qui concerne le Spiritisme, Kardec prévient : *"n'embarrassons pas la doctrine de principes qui seraient considérés comme des chimères et la feraient rejeter par les hommes positifs."*⁸

Les groupes "**orientalistes**" sont très diversifiés, basés sur des doctrines métaphysiques orientales. Elles présentent parfois des dérives importantes et des tendances extrêmes d'intolérance ou d'adoration.

Ces tendances sont contraires aux principes Spirites de **charité** et de **tolérance**.

Les groupes "**évangéliques**" et "**pseudo-catholiques**" gravitent généralement autour d'un prêtre dissident ou d'un gourou, qui prêche l'échec de Jésus, un puritanisme atteignant parfois des tendances monarchistes. Le rapport mentionne le risque de dérive apocalyptique. L'extorsion financière est fréquente.

Jésus nous a averti qu'il y aura de **faux prophètes**, mais il a précisé que **l'on reconnaît l'arbre à ses fruits**⁹. Le Spiritisme *"ne vient pas détruire la loi chrétienne, mais l'accomplir."*¹⁰ Les faits sont venus confirmer la morale enseignée par Jésus.

Les groupes "**synchrétiques**" synthétisent les différentes religions et traditions, prêchent l'union entre l'orient et l'occident, pratiquent des rituels et des actes d'adoration extérieurs.

Le Spiritisme en démontre l'inutilité, en préférant la prière du coeur accompagnée de la pensée sincère. D'autre part, **universalisme** ne signifie pas **confusion idéologique**.

L'essence de toutes les religions contient des vérités sublimes et cohérentes, mais il faut les passer au creuset de la raison et du bon sens pour en éliminer les déformations d'origine humaine qu'elles ont subies au cours des siècles. *"Mais qui ose se permettre d'interpréter les Ecritures sacrées ? Qui a ce droit ? Qui possède les lumières nécessaires, si ce ne sont les théologiens ? Qui l'ose ? La science d'abord, qui ne demande de permission à personne pour faire connaître les lois de la nature, et saute à pieds joints sur les erreurs et les préjugés. - Qui*

*a ce droit ? Dans ce siècle d'émancipation intellectuelle et de liberté de conscience, le droit d'examen appartient à tout le monde, et les Ecritures ne sont plus l'arche sainte à laquelle nul n'oserait toucher du doigt sans risquer d'être foudroyé."*¹¹

Cette citation s'oppose également aux pratiques des groupes "**apocalyptiques**", qui constituent une dérive du millénarisme New Age ou des groupes évangéliques, en interprétant les textes bibliques au pied de la lettre.

*"La lettre tue, l'esprit vivifie" : les textes bibliques ont un passé historique qu'il faut prendre en compte, et ne peuvent être pris à la lettre. Le Spiritisme et les Esprits attachent peu d'importance à la forme, l'essentiel est que les hommes s'entendent sur le fond. Citons la réponse d'un esprit interrogé sur l'avènement de la "fin du monde" : "La fin du monde approche en effet ; mais la fin du monde de la superstition, des vices et des fléaux de l'humanité."*¹²

Les groupes "**alternatifs**" proposent une remise en cause radicale des circuits économiques (aide humanitaire par exemple), du monde de production ou des rapports humains, une non-violence active, une lutte contre les monopoles, etc..

Même lorsque cela part de bons principes, le Spiritisme conseille d'éviter les changements brutaux, en préférant les changements progressifs permettant à l'être humain de s'y adapter en fonction de son évolution. *"Ce serait bien peu connaître les hommes, si l'on pensait qu'une cause quelconque pût les transformer comme par enchantement. Les idées se modifient peu à peu selon les individus, et il faut des générations pour effacer complètement les traces des vieilles habitudes. La transformation ne peut donc s'opérer qu'à la longue, graduellement et de proche en proche ; à chaque génération, une partie du voile se dissipe ; le spiritisme vient le déchirer tout à fait ; mais en attendant, n'aurait-il pour effet, chez un homme, que de le corriger d'un seul défaut, ce serait un pas qu'il lui aurait fait faire, et par cela même un grand bien, car ce premier pas lui rendra les autres plus faciles."*¹³

Les mouvements "**néo-païens**" sont polythéistes, mythologiques, celtes, animistes. Il y a un risque de dérive vers le satanisme.

Les Esprits sont clairs sur ce point : *"La pensée d'un Dieu unique ne pouvait être chez l'homme que le résultat du développement de ses idées. Incapable dans son ignorance de concevoir un être immatériel, sans forme déterminée, agissant sur la matière, il lui avait donné les attributs de la nature corporelle, c'est-à-dire une forme et une figure, et dès lors tout ce qui lui paraissait dépasser les proportions de l'intelligence vulgaire était pour lui une divinité. Tout ce qu'il ne comprenait pas devait être l'oeuvre d'une puissance surnaturelle, et de là à croire à autant de puissances distinctes qu'il voyait d'effets, il n'y avait qu'un pas. Mais dans tous les temps, il y a eu des hommes éclairés qui ont compris l'impossibilité de cette multitude de pouvoirs pour gouverner le monde sans une direction supérieure, et se sont élevés à la pensée d'un Dieu unique."*¹⁴

A l'extrême, les groupes "**sataniques**" rendent un culte à Satan.

"Satan, selon le spiritisme et l'opinion de beaucoup de philosophes chrétiens, n'est point un être réel ; c'est la personnification du mal, comme jadis Saturne était la personnification du temps."

Il prévient aussi qu'au "*nombre des causes de folie, il faut placer la frayeur, et celle du diable a dérangé plus d'un cerveau. Sait-on le nombre de victimes que l'on a faites en frappant de faibles imaginations avec ce tableau que l'on s'ingénie à rendre plus effrayant par de hideux détails ?*"¹⁵

Les groupes "**guérisseurs**" prônent des méthodes alternatives, non reconnues par la médecine officielle. Ces groupes sont sévèrement jugés selon la dangerosité de ces méthodes, que nous examinerons en détail plus loin, et des allégations du type "tout est spirituel". L'accent est mis sur le côté irrationnel de certains traitements par harmonies, vibrations, énergies, chakras.

Une nouvelle fois, il y a un amalgame entre des superstitions et des pratiques, étudiées sérieusement depuis très longtemps (début du XIX^e siècle pour le magnétisme animal), qui

sont inoffensives et se sont même avérées très efficaces, même si la médecine "officielle" rechigne toujours à les reconnaître.

*"Le spiritisme et le magnétisme nous donnent la clef d'une foule de phénomènes sur lesquels l'ignorance a brodé une infinité de fables où les faits sont exagérés par l'imagination. La connaissance éclairée de ces deux sciences, qui n'en font qu'une pour ainsi dire, en montrant la réalité des choses et leur véritable cause, est le meilleur préservatif contre les idées superstitieuses, parce qu'elle montre ce qui est possible et ce qui est impossible, ce qui est dans les lois de la nature, et ce qui n'est qu'une croyance ridicule."*¹⁶

Les groupes "**psychanalytiques**", très en vogue, abusent de techniques, parfois spirituelles, prétendant guérir l'inconscient. Ils commercialisent des équipements censés aider à la création d'images mentales pour combattre les enregistrements des expériences négatives du passé. Leur but affiché est de rétablir la bonté et l'honnêteté de l'esprit humain. En général, ils prennent une apparence scientifique dont ils n'ont pas toujours le fondement.

Le Spiritisme confirme que toute action, néfaste ou positive, laisse des traces correspondantes sur le périsprit. L'accumulation de traces négatives, résultant de fautes commises dans le passé, peut engendrer des problèmes d'ordre physiologique. Cela ne se guérit pas avec des appareils coûteux, mais par des sentiments d'amour, par l'expiation et la réparation. Il ne s'agit pas d'une version moderne de la loi du talion, mais simplement de l'application de la loi de cause à effet. La personne est seule responsable de son amélioration, et les traces néfastes ne disparaissent qu'après leur neutralisation et leur substitution par des traces positives et bénéfiques.

Le Spiritisme prône la rigueur et la modestie. Il peut aider, soulager, mais la guérison ne peut être efficace sans la participation et la volonté de la personne qui a des problèmes.

Enfin, les groupes "**ufologiques**" exploitent l'idée de la pluralité des mondes habités. Le Spiritisme démystifie la question, en prouvant l'existence de l'esprit, qui se réincarne dans un monde adapté à son degré évolutif.

2.4 Dangereusité et nuisances des sectes

Comme nous l'avons dit dans l'introduction, la définition du mot secte est difficile. La commission d'enquête et les services des Renseignements Généraux ont donc jugé les sectes selon leur dangereusité et leur nocivité pour les individus et la société.

Le danger principal pour les individus résulte des **atteintes à l'intégrité physique**, par mauvais traitements, coups et blessures, séquestration, non-assistance à personne en danger et par la pratique illégale de la médecine. Ces atteintes sont jugées sévèrement, la commission cite plusieurs exemples.

Il n'y a là aucune ambiguïté quant au Spiritisme, qui condamne la violence sous toutes ses formes, et encourage la charité et la bienveillance, selon les maximes de Jésus : "*Bienheureux ceux qui sont doux et pacifiques*", et "*Aimer son prochain comme soi-même*."¹⁷

En second lieu, le rapport cite la **violation de certaines obligations familiales**, notamment le manque d'éducation ou **l'embrigadement des enfants**.

Pour le Spiritisme, la famille est la "cellule de base" pour l'évolution de l'être humain, qui y apprend à se connaître soi-même et à connaître son conjoint, à exercer la compréhension et la tolérance. La société n'est une extension de la famille, une famille universelle. L'éducation des enfants est primordiale : "*L'Esprit des parents a pour mission de développer celui de leurs enfants par l'éducation ; c'est pour lui une tâche : s'il y faillit, il est coupable*."¹⁸ Les actions spiritiques d'évangélisation des enfants sont essentiellement chrétiennes, d'aide à l'instruction et à l'épanouissement, et se démarquent clairement des pratiques d'embrigadement.

Le rapport cite aussi des exemples du **caractère exorbitant des exigences financières** de certaines sectes, question souvent reprise par les médias. Les sectes conduisent parfois les adeptes très rapidement à la ruine totale, qui peut s'étendre à la famille de l'adepte. Le Mouvement Spirite n'a pas d'exigences financières, il dépend de la bonne volonté de ses

adeptes. Dans les activités de diffusion, il cherche à rentrer dans ses frais. Les soins ou aides spirituelles sont toujours offerts gratuitement.

Le rapport mentionne le procès d'un groupe pour **exercice illégal de la médecine**. Le groupe prétendait guérir ou soulager ses "fidèles" par des paroles, des prières, des appositions des mains, l'utilisation du pendule et des pratiques d'exorcisme ou de désenvoutement. Certaines sectes découragent les adeptes de consulter ou de suivre un traitement médical classique. Ceci constitue un autre danger, jugé sévèrement par la commission, tout comme l'éventuelle interaction des traitements alternatifs avec les médicaments ou traitements traditionnels.

Le Spiritisme encourage systématiquement les malades, qui viennent librement, à consulter leur médecin. Au Brésil, de nombreux diplômés en médecine, psychologie et psychiatrie, qui sont également spiritistes, obtiennent des résultats surprenants dans la guérison d'infirmes, en associant les traitements physiologiques et les traitements spirituels. Ces traitements spirituels, comme les passes magnétiques ou la désobsession, sont éprouvés et efficaces s'ils sont appliqués sérieusement, bien qu'ils soient encore méconnus par la médecine classique. Le Spiritisme a toujours su adopter des principes fermes et rigides, basés sur le désintéret financier absolu, le respect du libre arbitre et la responsabilité de la personne, dans un indispensable esprit **chrétien et altruiste**.

La déstabilisation mentale est un trait caractéristique de nombreuses sectes. Les techniques insidieuses, par l'exagération des défauts, la culpabilisation, la rupture par rapport aux origines, et même parfois l'hypnose, créent un état de dépendance, la soumission de l'adepte et son allégeance inconditionnelle. Cela entraîne de graves conséquences sur le psychisme, la dépression, les attitudes schizo-phréniques, et une diminution de l'esprit critique.

Le Spiritisme étudie positivement depuis 140 ans les rapports entre le monde spirituel et le monde physique. La loi d'affinités permet d'imaginer les phalanges d'esprits attirées par les pratiques des sectes¹⁹, et les dangers d'obsession individuelle ou de groupe qui en résultent. Le Spiritisme montre la graduation entre obsession, subjugation et fascination²⁰, qui s'associent parfois avec une dépendance physiologique (nicotine, alcool).

*"L'âme peut-elle se trouver dans la dépendance d'un autre Esprit, de manière à en être **subjugée** ou **obsédée**, au point que sa volonté en soit en quelque sorte paralysée ?" "Oui, et ce sont là les vrais possédés ; mais sache bien que cette domination ne se fait jamais sans la participation de celui qui la subit, **soit par sa faiblesse**, soit par son désir. On a souvent pris pour des possédés des épileptiques ou des fous qui avaient plus besoin de médecin que d'exorcisme."*²¹

Parmi les dangers pour la collectivité, le rapport cite :

- Le **discours anti-social**, utilisé par les sectes pour justifier des pratiques contraires aux lois et à la morale ;
- Les **troubles à l'ordre public**, engendrés par les sectes aux visées politiques ou néo-fascistes, au style paramilitaire, ennemis de la démocratie ;
- Les **démêlés judiciaires**, principalement la diffamation envers ceux qui se prononcent contre elles ;
- Le **détournement des circuits économiques traditionnels**, peu apprécié par les auteurs du rapport, certaines sectes réalisant du travail clandestin ;
- Les **tentatives d'infiltration des pouvoirs publics**, qui inquiètent les auteurs, qui en profitent pour faire une légère autocritique. Certaines sectes obtiennent des subventions publiques...

Toutes ces pratiques sont contraires aux principes de base du Spiritisme, notamment la loi de société, le respect d'autrui, la bienveillance et la charité envers son prochain, le pardon des offenses, le désintéret matériel et financier.

"Par leur influence, au contraire, les idées spiritistes, rendant les hommes meilleurs les uns pour les autres, moins avides des intérêts matériels et plus résignés aux décrets de la Providence, sont un gage d'ordre et de tranquillité."

*"La raison doit être le suprême argument, et la modération assurera mieux le triomphe de la vérité que les diatribes envenimées par l'envie et la jalousie."*²²

Les Esprits nous conseillent d'enseigner *"à l'exemple de Jésus, par la douceur et la persuasion, et non par la force, ce qui serait pis que la croyance de celui que l'on voudrait convaincre. S'il y a quelque chose qu'il soit permis d'imposer, c'est le bien et la fraternité ; mais nous ne croyons pas que le moyen de les faire admettre soit d'agir avec violence : la conviction ne s'impose pas."*²³

3 POURQUOI LES SECTES SONT-ELLES SI RECHERCHEES ?

Le succès des sectes est lié à l'existence d'une **demande**, qu'elles savent capter dans la phase de séduction. Selon le rapport, cette demande est liée aux causes suivantes :

- L'émergence de **besoins spirituels nouveaux**, résultant de la remise en cause du modèle sur lequel les sociétés occidentales s'étaient développées depuis le siècle dernier.

- La **contestation du productivisme**, où les plus habiles tirent leur épingle du jeu, ce qui oblige peu à peu les autres à prendre une attitude défensive devant la précarisation de leur situation, mais qui est difficile à supporter.

- L'**effondrement des idéologies politiques**, les grandes idées sont dénaturées ou exploitées à d'autres fins, souvent d'accession au pouvoir, sous l'influence des lobbies financiers.

- La crise du scientisme, accompagné d'une **relativisation de la connaissance scientifique**, dont le conservatisme constitue un frein à l'exploration d'idées nouvelles qui obligent à une remise en cause trop profonde. Cela laisse le champ libre à certains gourous audacieux et sans scrupule.

- Le **déclin des religions traditionnelles**, dont le conservatisme a progressivement creusé un décalage entre les dogmes et les attentes correspondant à l'évolution intellectuelle de l'être humain.

- L'**appauvrissement culturel**, sensible dans les médias qui abandonnent l'objectivité au profit du show-business, du sensationnalisme, et amplifient l'image négative du monde.

Tous ces facteurs engendrent une désillusion, une frustration, un désarroi, suivis d'un mal de vivre qui mène à la dépression et aux souffrances. D'autre part, la perte de crédibilité des religions traditionnelles entraîne une approche plus libertaire des croyances, suivie d'un effondrement des valeurs éthiques et un bouleversement des valeurs familiales. Les sectes répondent aux besoins affectifs qui en découlent, en constituant en quelque sorte une nouvelle famille. Leurs discours, d'une apparente spiritualité, vise à répondre au désir idéaliste des individus.

Cette analyse de la commission est réaliste et profonde. Notre pays est plus que jamais dominé par un matérialisme féroce, la finance, le sensationnel, le superficiel ou l'artificiel. Cela heurte la conscience des individus, qui sont déroutés et perdent espoir devant les injustices quotidiennes, motivées par l'égoïsme.

Cela confirme l'analyse de Kardec qui, dès 1862, affirmait aux spirites lyonnais que *"l'homme est arrivé à une période où les sciences, les arts et l'industrie ont atteint une limite inconnue jusqu'à ce jour ; si les jouissances qu'il en tire satisfont la vie matérielle, elles laissent un vide dans l'âme ; l'homme aspire à quelque chose de mieux : il rêve de meilleures institutions ; il veut la vie, le bonheur, l'égalité, la justice pour tous ; mais comment y atteindre avec les vices de la société, avec l'égoïsme surtout ?"* N'est-ce pas brûlant d'actualité ?

4 QUELLES SOLUTIONS ?

La commission propose des actions répressives, préventives et curatives.

L'application des lois existantes permet de **réprimer** les abus d'ordre physique, économique ou fiscal, de trouble à l'ordre public, de violation de la loi du travail, l'exercice

illégal de la médecine, l'embrigadement des enfants et même la violation des obligations familiales.

A la **répression**, le Spiritisme préfère prendre le problème **à la source**²⁴ : *"Une société dépravée a certainement besoin de lois plus sévères ; malheureusement, ces lois s'attachent plus à punir le mal quand il est fait, qu'à tarir la source du mal. Il n'y a que l'éducation qui puisse réformer les hommes ; alors ils n'auront plus besoin de lois aussi rigoureuses."*

D'autre part, la liberté de réunion ou d'association n'est limitée que par les droits d'autrui. La répression des pratiques de déstabilisation mentale est délicate, car le consentement de l'adepte peut difficilement être mis en cause. Pour lutter contre ces abus, la commission encourage l'application d'une loi de 1994 qui condamne "l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse" des personnes.

*"Le Fort et le Puissant doivent appui et protection au Faible, car celui qui abuse de sa force et de sa puissance pour opprimer son semblable viole la loi de Dieu."*²⁵

La commission propose deux solutions **préventives**. L'une consiste à **mieux connaître** le phénomène sectaire, en créant une structure administrative d'observation et d'étude, coopérant avec les associations existantes. En ce qui concerne l'encadrement des sectes, la commission déconseille d'élargir les conditions d'attribution du statut d'association culturelle ou de congrégation, car ce statut pourrait augmenter leur prestige. Elle propose la création d'un Haut Conseil des Cultes, composé d'une trentaine de personnes, dont un tiers représentant les religions reconnues, un tiers compétentes dans le domaine des religions, et un tiers représentant les différentes administrations. Ce conseil statuerait sur l'attribution du statut d'association culturelle.

L'autre solution préventive consiste à **mieux faire connaître** les dangers des sectes, en réalisant des campagnes d'information à grande échelle. Ces campagnes seraient prises en charge par l'Etat, à l'image de celle du Sida, pour "pallier au sensationnalisme et au manque d'objectivité des médias". L'Education nationale serait chargée de les mener dans les écoles.

Mais cette approche préventive est limitée, car la seule information sur les dangers des sectes n'apporte pas de réponse au problème fondamental des individus mentionnés dans le chapitre précédant, et donc, n'élimine pas la cause. En effet, la Commission reconnaît, dans la conclusion du rapport, que *"le phénomène sectaire appelle une réponse globale à l'ensemble des grands problèmes de l'époque contemporaine."*

Le rejet sans preuve ou le refus d'examiner rationnellement le monde spirituel créent une lacune en ce qui concerne les questions existentielles fondamentales : Que sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Cette lacune laisse le champ libre aux abus en tout genre, et est, comme nous l'avons vu plus haut, exploitée par certaines sectes.

Le Spiritisme apporte, depuis 1857, une réponse profonde, consolatrice, réaliste, claire, rationnelle, cohérente, logique à ces questions existentielles fondamentales. Par le dialogue ou les échanges médiumniques entre le monde spirituel et le monde corporel, le Spiritisme *"explique, en vertu d'une loi, certains effets réputés jusqu'à ce jour miracles et prodiges, et par cela même en démontre la possibilité. Il élargit ainsi le domaine de la science, c'est en cela qu'il est lui-même une science ; mais la découverte de cette nouvelle loi entraînant des conséquences morales, le code de ces conséquences en fait en même temps une doctrine philosophique."*²⁶ Il *"répond aux aspirations de l'homme en ce qui touche l'avenir sur des bases positives et rationnelles, et c'est pour cela qu'il convient à l'Esprit positif du siècle."*

L'éthique Spirite démontre que le libre arbitre des individus est limité par leur responsabilité devant la loi de cause à effet, et la nécessité de prendre du recul par rapport à la vie matérielle transitoire.

Enfin, sur le plan **curatif**, la commission cite la nécessité de création de structures d'accueil pour aider les anciens adeptes. Selon le principe de charité, le Spiritisme peut y contribuer, notamment en aidant les victimes d'obsession.

5 CONCLUSION

Le rapport précise que les religions traditionnelles (chrétienne, musulmane, hindouisme, bouddhiste) et les mouvements ésotériques sont volontairement exclus du rapport, en raison de leur "innocuité objective". Il signale toutefois le risque de dérive vers l'occultisme, mais n'évoque pas le fanatisme.

Le Mouvement Spirite n'est pas mentionné dans le rapport. Dans ce travail, nous avons présenté quelques éléments objectifs pour clarifier notre position, faire connaître le Spiritisme pour ce qu'il est, et même proposer de l'aide selon l'éthique chrétienne.

Pour ceux qui connaissent les bases et les valeurs fondamentales du Spiritisme, clairement exprimées tout au long des ouvrages d'Allan Kardec, de Léon Denis ou de Gabriel Delanne, il est évident que le Spiritisme n'a rien à voir avec une secte. Au risque de nous répéter, rappelons quelques unes de ces valeurs fondamentales :

- la **Liberté**, de conscience, de croyance, de pensée et le libre-arbitre qui, dans la vie en société nécessaire au progrès, ne sont limités que par le conseil de "*ne faire à autrui que ce que l'on voudrait que l'on fasse pour nous*".
- la **Charité** : "*Que le principe de la charité et de la fraternité soit la base des institutions sociales, des rapports **légaux** de peuple à peuple et d'homme à homme, et l'homme songera moins à sa personne quand il verra que d'autres y ont songé ; il subira l'influence moralisatrice de l'exemple et du contact.*"²⁷

La réponse Spirite est en tout point compatible avec les valeurs chrétiennes qui forment l'essence des religions traditionnelles, dont les fausses interprétations sont d'origine humaine. Notre difficulté pour faire accepter cette réponse vient du fait qu'elle montre que les vraies valeurs, permanentes, ne sont pas du domaine matériel, transitoire mais si cher à nos sociétés contemporaines. L'abus des valeurs matérielles est la cause principale des problèmes actuels, en vertu de la réaction naturelle de l'être humain face à ce déséquilibre.

Les remises en cause sont longues et progressives : "*Ignorez-vous ce qu'il en coûte à ceux qui osent changer la masse des idées reçues ?*" disait Claude Nicolas Ledoux, concepteur génial des salines royales d'Arc et Senans.

Terminons par des extraits du discours d'Allan Kardec aux spirites lyonnais en 1862 :

"Vos adversaires pourront rire de vos croyances aux esprits et à leur manifestation, mais ils ne riront pas des qualités que donnent ces croyances ; ils ne riront pas quand ils verront des ennemis se pardonner au lieu de se haïr, la paix renaître entre des proches divisés, l'incrédule d'autrefois prier aujourd'hui, l'homme violent et de colère devenu doux et paisible, le débauché devenu rangé et bon père de famille, l'orgueilleux devenu humble, l'égoïste devenu charitable ; ils ne riront pas quand ils verront qu'ils n'ont plus à craindre la vengeance de leur ennemi devenu spirite ; le riche ne rira pas quand il verra le pauvre ne plus envier sa fortune, et le pauvre bénira le riche devenu plus humain et plus généreux au lieu de le jalouser ;

Voilà ce que produit le Spiritisme, et bientôt on comprendra qu'on a tout à gagner à sa promulgation ; que son influence est une garantie de sécurité pour les relations sociales, parce qu'il est le frein le plus puissant opposé aux passions mauvaises, aux effervescences désordonnées, en montrant le lien d'amour et de fraternité qui doit unir le grand au petit et le petit au grand. Faites donc, par votre exemple, que bientôt on puisse dire : Plût à Dieu que tous les hommes fussent spirites de coeur."

Références :

¹ Allan Kardec, "Le Livre des Esprits", conclusion.

² Allan Kardec, "L'Évangile selon le Spiritisme", chapitre XI.

³ Allan Kardec, "La Genèse", chapitre I.

⁴ "L'Évangile selon le Spiritisme", chapitre XXVI.

⁵ Voir Allan Kardec, "Le Livre des Médioms", chapitre XXVIII, et la Revue Spirite n°27, 2° trimestre 1996, page 8.

⁶ "La Genèse", chapitre I, item 55.

⁷ "Le Livre des Médioms", chapitre XXIX, item 328.

-
- ⁸ Allan Kardec, "Oeuvres posthumes".
- ⁹ "L'Évangile selon le Spiritisme", chapitre XXI, et "Le Livre des Esprits", questions n°624 et 625.
- ¹⁰ "L'Évangile selon le Spiritisme", chapitre I.
- ¹¹ "La Genèse", chapitre I, item 29.
- ¹² Allan Kardec, "Revue Spirite", 1868, page 107.
- ¹³ "Le Livre des Esprits", question n° 800.
- ¹⁴ "Le Livre des Esprits", question n° 667.
- ¹⁵ "Qu'est-ce que le Spiritisme", 1° partie, le visiteur.
- ¹⁶ "Le Livre des Esprits", question n° 555.
- ¹⁷ "L'Évangile selon le Spiritisme", chapitres IX et XI.
- ¹⁸ "Le Livre des Esprits", question n° 208.
- ¹⁹ Voir la Revue Spirite n°27, 2° trimestre 1996, page 17.
- ²⁰ "Le Livre des Médioms", chapitre XXIII.
- ²¹ "Le Livre des Esprits", question n° 474.
- ²² "Livre des Esprits", conclusion.
- ²³ "Le Livre des Esprits", question n° 841.
- ²⁴ "Le Livre des Esprits", question n° 796.
- ²⁵ "Livre des Esprits", introduction.
- ²⁶ "Qu'est-ce que le Spiritisme", chapitre I.
- ²⁷ "Le Livre des Esprits", question n° 917.